

# **PREMIERS PAS**

dans le Service Civique

**Alix Plançon**  
Chargée de missions Service Civique  
[plancon@animafac.net](mailto:plancon@animafac.net)

Page 2

**PRÉSENTATION DU SERVICE CIVIQUE  
À ANIMAFAC**

Page 5

**QUELS SONT LES DROITS ET DEVOIRS  
D'UN.E VOLONTAIRE ?**

Page 9

**EST-CE QUE JE PEUX RECEVOIR  
UN.E VOLONTAIRE ?**

Page 12

**LA PROCÉDURE**

Page 15

**POUR ALLER PLUS LOIN**

# PRÉSENTATION D'ANIMAFAC ET DU SERVICE CIVIQUE

## PRÉSENTATION DES CONTACTS



**Alix Plançon**

Chargée de mission Service Civique  
[aplancon@animafac.net](mailto:aplancon@animafac.net)

*Si tu as une question  
c'est vers moi qu'il faut te tourner !*



**Kevine Mandeke Mangono**

Assistante Service Civique  
[kmandekamangono@animafac.net](mailto:kmandekamangono@animafac.net)

*Si jamais tu as des questions  
ou des soucis administratifs  
n'hésite pas à mettre Kevine en copie*

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

# PRÉSENTATION D'ANIMAFAC ET DU SERVICE CIVIQUE

## UN STATUT PARTICULIER

**NI SALARIAT  
NI BÉNÉVOLAT**

### **Le Service Civique n'est pas un emploi,**

ce qui explique qu'il soit régi, non par le code du travail, mais par le code du service national.

C'est un statut particulier qui garantit que votre mission soit enrichissante pour vous et directement utile à l'intérêt général.



Le·a volontaire **ne peut pas effectuer des tâches liées à la gestion associative de la structure** (administration, comptabilité, demandes de subventions, etc.) ni des tâches qui devraient être réalisées par un·e salarié·e.

Il n'y a **pas de lien de subordination entre le·a volontaire et la structure d'accueil**, mais plutôt un lien de collaboration. La mission doit s'inscrire dans le projet de l'association, mais elle doit aussi pouvoir être adaptée en fonction de tes intérêts.

**Le Service Civique n'est pas non plus du bénévolat.** En signant un contrat, le·a volontaire et toi vous engagez à vous investir pleinement dans la mission. C'est donc un statut plus prenant que le bénévolat, mais qui permet de mieux valoriser cette expérience, et de s'investir plus sereinement grâce à l'indemnité mensuelle.

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

# PRÉSENTATION D'ANIMAFAC ET DU SERVICE CIVIQUE

## UN STATUT PARTICULIER



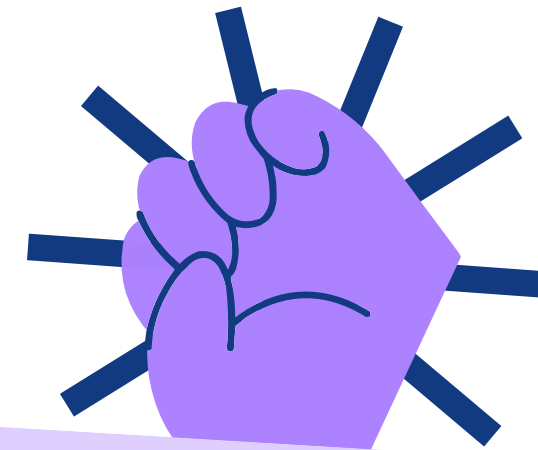
### DU CÔTÉ DE L'ASSO

Ton volontaire pourra apporter un œil neuf sur ton association et te donner l'occasion de développer de nouvelles idées. C'est également un bon moyen de redynamiser ton réseau de bénévoles et de faire connaître tes actions et tes valeurs au-delà de tes cercles habituels.



### DU CÔTÉ DU-DE LA VOLONTAIRE

Réaliser une mission de service civique peut-être l'occasion de valoriser son engagement. Cela peut aussi être le moyen de mettre un pied dans le monde associatif tout en prenant le temps de réfléchir à son orientation ou son insertion professionnelle.



**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

# PRÉSENTATION D'ANIMAFAC ET DU SERVICE CIVIQUE

LE SERVICE CIVIQUE

**CHEZ ANIMAFAC**

## ANIMAFAC FAIT DE L'INTERMÉDIATION

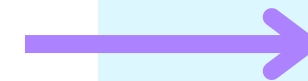
Nous avons 200 contrats de volontariat  
que nous mettons à disposition  
d'associations jeunes et étudiantes !

**CHAQUE ASSOCIATION**

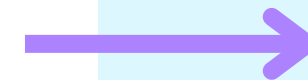
**peut avoir jusqu'à**

**3 VOLONTAIRES**

\*Sauf dérogation spéciale  
pour plus de volontaires



**6, 8 ou 9 mois de mission  
indemnisés à hauteur de 619,83€ par mois**



**24h par semaine**

À Animafac, nous avons fait le choix de proposer  
uniquement des missions de 24h, pour mieux  
marquer la distinction entre le Service Civique et  
un emploi et pour vous laisser le temps d'avoir  
d'autres activités à côté.



Le·a volontaire peut ainsi suivre ses études, faire du bénévolat,  
et même continuer à travailler dès lors que son emploi du  
temps le permet.

La seule chose impossible est d'être salarié·e ou membre du  
bureau ou du conseil d'administration de l'association dans  
laquelle iel réalise son Service Civique.

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

# QUELS SONT LES DROITS ET DEVOIR D'UN·E VOLONTAIRE ?

## LE PROFIL DU VOLONTAIRE



Avoir entre 16 et 25 ans,  
*jusqu'à 30 ans en situation de handicap*

Être de nationalité française,  
être ressortissant·e d'un État membre  
de l'Espace Économique Européen  
ou de la Suisse, ou disposer d'un titre de séjour  
*(depuis plus d'un an sauf pour les titres de séjour  
étudiant et réfugié·e)*

*Pas de condition de diplôme ou  
d'expériences professionnelles  
ou associatives préalables :*  
les savoir-être et la motivation  
comptent avant tout



**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

# QUELS SONT LES DROITS ET DEVOIR D'UN.E VOLONTAIRE ?

## LES DROITS

- **Une indemnité de 619,83€**  
*versée en deux parts : une part par l'Etat (504,98€) et l'autre par Animafac (114,85€).*
- **2 jours de congés par mois de mission effectuée**  
*quel que soit le nombre d'heures réalisées par mois. Ces congés peuvent être posés d'un bloc ou au fur et à mesure.*  
*Attention : si les congés ne sont pas posés, ils ne seront pas indemnisés à la fin du volontariat.*

Si vous avez moins de 18 ans au début de la mission, vous avez le droit à un troisième jour de congé par mois, et ce pour toute la durée de la mission.

- **Une carte du volontaire**  
*qui donne les mêmes droits qu'un.e étudiant.e.*
- **Une protection sociale**
- **Une prise en charge des soins de santé**  
*au titre du régime général de la sécurité sociale.*

L'affiliation au régime général est obligatoire pour toute la durée du Service Civique, et c'est important pour que la cotisation retraite soit bien prise en compte. Les démarches sont réalisables auprès de la caisse d'assurance maladie dont vous dépendez ou sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique



# QUELS SONT LES DROITS ET DEVOIR D'UN.E VOLONTAIRE ?

## LES DEVOIRS

### → Faire une Formation Civique et Citoyenne (FCC)

*Elle doit être réalisée dans les trois premiers mois de la mission.*

*Elle est organisée par Animafac. Nous proposerons différents thèmes et essayons de les délocaliser dans les plus grandes villes. C'est un moment d'échange entre volontaires autour de thème de citoyenneté tel que les discriminations, la santé mentale ....*

### → Faire une formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) qui sera prise en charge à hauteur de 60€ par volontaire.



## Les organismes qui proposent des formations :

### La Croix Rouge

<https://www.croix-rouge.fr/formation/prevention-et-secours-civique-de-niveau-1-psc1>

### La Protection Civile

<https://formations.protection-civile.org/formation-psc1/>

### Les Pompiers

<https://www.pompiers.fr/grand-public/prevention-des-risques/apprentissage-des-premiers-secours-psc1>

**N'oublie pas de demander l'attestation à ton volontaire pour pouvoir la mettre en ligne sur ton dossier !**

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique



# EST-CE QUE JE PEUX RECEVOIR UN VOLONTAIRE ?

## LES PRÉ-REQUIS

- **Ancienneté d'un an**  
*Votre association existe depuis plus d'un an.*
- **Mission d'intérêt général**  
*Vous souhaitez proposer une mission d'intérêt général sur une durée de 6, 8 ou 9 mois.*
- **Financement**  
*Votre association peut financer 95€ par mois de mission.\**

Pour les associations dont le budget annuel est inférieur à 5 000 euros,

**Animafac s'engage à prendre en charge financièrement l'accueil de ce-tte premier-e volontaire, dans la limite de cinquante volontaires sur l'année.**

*Dans ce cas, la mission sera d'une durée de 6 mois maximum.*

- **Indépendance**  
*Votre association ne présente pas de candidat·e·s et ne soutient pas de liste aux élections universitaires.*
- **Statut associatif étudiant**  
*Au moins 51% des membres de votre Conseil d'Administration sont des étudiant·e·s.*
- **Adhésion Animafac**  
*Votre association a adhéré (gratuitement) à Animafac et pris connaissance de la charte du réseau.*
- **Matériel et local**  
*Votre association a un bureau physique et du matériel pour la mission*  
**Les télémissions sont interdites depuis le COVID**
- **Disponibilité RH**  
*Au moins un·e membre de l'association est motivé·e et disponible pour encadrer la personne volontaire durant toute sa mission et ainsi être son·sa tuteur·rice.*



**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

**EST-CE QUE JE PEUX RECEVOIR  
UN VOLONTAIRE ?**

**ZOOM  
SUR LE RÔLE  
DE TUTEUR·RICE**

**CHAQUE ASSOCIATION ACCUEILLANT  
UN·E VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE  
DOIT DÉSIGNER EN SON SEIN  
UNE PERSONNE TUTRICE  
DONT LE RÔLE SERA D'ACCUEILLIR  
ET D'ACCOMPAGNER LE·LA VOLONTAIRE  
TOUT AU LONG DE SA MISSION**



- **Accompagnement du volontaire**  
Iel est chargé·e d'accompagner le·a volontaire tout au long de son expérience, pour que celle-ci se déroule dans de bonnes conditions.  
Cela implique avant tout une certaine disponibilité et un sens de l'écoute.
- **Intégration dans l'association**  
C'est également le garant du lien entre le·la volontaire et le reste de l'association.  
Pour ce faire, il est important que le·la volontaire soit sensibilisé·e aux enjeux de l'association et à son actualité et, tout au long de la mission.
- **Projet d'avenir**  
En tant que tuteur·rice, tu devras proposer des temps d'échange sur le projet d'avenir de ton volontaire : réinsertion professionnel, changement de parcours académique, suivi de santé mentale...

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

**EST-CE QUE JE PEUX RECEVOIR  
UN VOLONTAIRE ?**

**ZOOM  
SUR LES FORMATIONS  
DE TUTEUR-RICE**

**AFIN DE POUVOIR REMPLIR CE RÔLE,  
LES PERSONNES AMENÉES  
À ÊTRE TUTRICES DE VOLONTAIRES  
DOIVENT SUIVRE DES FORMATIONS  
PROPOSÉES PAR  
L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

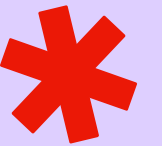
Elles sont disponibles dans plusieurs  
villes de France ou en distanciel  
à différents moments de l'année.

— ✕  
La durée de validité de  
la formation est de 3 ans

**Pour les retrouver :**

<https://www.tuteurs-service-civique.fr/>

Numéro agrément : NA-000-24-00036-00



**Pour un nouveau-elle tuteur-ric** :

Tu dois suivre un jour et demi de formation.  
Il est fortement recommandé de faire le module  
« 4. Découvrir son rôle de tuteur » et de  
compléter par des modules  
d'approfondissement. Si cela est possible,  
prévois de faire la première formation avant  
l'arrivée de ton·a volontaire !  
Ce jour et demi de formation est valable 3 ans et  
doit être renouvelé tous les trois ans.

**Pour un.e tuteur-ric déjà formé-e :**

Vérifie que ta journée et demi de formation  
date d'il y a moins de trois ans, sinon, il faudra  
t'inscrire à de nouveaux modules !

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

# EST-CE QUE JE PEUX RECEVOIR UN VOLONTAIRE ?

## LA MISSION

### ✓ Elle doit :

- Etre d'intérêt général
- Etre épanouissante et transversale
- Se concentrer sur un ou plusieurs projets de l'association
- Etre accessible à tous.te.s
- Mettre la personne volontaire en lien avec des bénéficiaires sur un public cible

#### Exemple

Co-animer des activités avec des encadrants

### ✗ Elle ne peut pas :

- Etre des actions d'une profession réglementée, être assimilable à un emploi ou des tâches assurées par les responsables de l'association
- Demander des compétences ou des connaissances en amont de l'engagement
- Placer le ou la volontaire dans une situation d'isolement ou de responsabilité
- Décourager l'implication des bénévoles
- Se concentrer sur du support au fonctionnement de l'association

#### Exemple

Etre en charge de la gestion administrative, des ressources humaines, de la coordination technique, la stratégie de communication, le secrétariat, le standard

SI TU VEUX SAVOIR SI TON PROJET EST OK, POSE-TOI CES 3 QUESTIONS :



- 1** Est-ce que la mission correspond à de l'innovation ?
- 2** Est-ce qu'elle est complémentaire avec les actions déjà menées ?
- 3** Est-ce qu'elle est accessible à un-e jeune motivé-e mais sans qualification ?

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

# LA PROCÉDURE

## ÉTAPE 1 : MONTE TON DOSSIER

### Ton association

**Connecte toi à [gestion.animafac.net](https://gestion.animafac.net).**

*C'est notre plateforme de dépôt de dossier.*

Tu devras y remplir un petit agrément à destination d'Animafac.

N'oublie pas de valider ton dossier afin qu'il ne reste pas en brouillon !

Afin d'aller plus vite, prépare ces documents en amont :

1. ton budget prévisionnel
2. une déclaration sur l'honneur
3. la composition de votre C.A
4. les cartes étudiantes
5. l'attestation de responsabilité civile de l'association
6. ton attestation de formation de tuteur-ric

**Tu n'as pas encore fait ta formation ?**

**Ce n'est pas grave !**

Tu dois la faire dans les 2 premiers mois du volontariat.

Tu peux les retrouver et t'inscrire ici :

<https://www.tuteurs-service-civique.fr/>

### Ton projet

**Remplit le formulaire**

Tu devras remplir un formulaire où il faudra expliquer ton projet associatif, ta conception du volontariat, quelles seront les missions de ton volontaire et son suivi

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

## LA PROCÉDURE

### ÉTAPE 2 : ON CHECK TON DOSSIER

#### S'il manque des infos ou qu'il y a des points à revoir

Nous remettrons ton dossier en brouillon et t'enverrons un mail afin de t'indiquer les points à retravailler.

*Mais ne t'inquiète pas, cela ne veut pas dire que ton dossier ne passera jamais :)*

#### Si tout est bon

Tu vas pouvoir procéder au recrutement !

##### **Attention**

**Les missions ne peuvent commencer que les 1e ou 15 du mois.**

Prévois un délai de traitement de ton dossier de 3 semaines afin d'être sûr-e de pouvoir accueillir ton·ta·vo·lo avec un dossier validé et complet !



**POUR TON RECRUTEMENT,  
TU PEUX POSTER  
TON OFFRE**

**Sur le site de l'Agence du Service Civique**

<https://www.service-civique.gouv.fr/>

*Ton annonce devra être validée par Alix !*

**Auprès des Missions Locales :**

*N'oublie pas qu'il n'y a pas que les étudiants qui peuvent postuler :).*

**Auprès de structures d'insertion locale**

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

# LA PROCÉDURE

## ÉTAPE 3 : TU AS TROUVÉ TA PERLE RARE

### Ton volontaire

Entre ses infos sur :

[gestion.animafac.net](http://gestion.animafac.net)

### Les contrats

#### Contractualisation

Une fois que cela est fait, Kevine s'occupera de le/la contractualiser.

*Vous recevrez 3 contrats :*

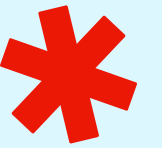
Tu vas avoir besoin de :

1. sa carte d'identité
2. son RIB
3. sa carte vitale
4. son adresse
5. son contact
6. certificat médical

1. **Le contrat d'Animafac**  
*signature du volontaire*
2. **La convention de mise à disposition**  
*signature du volontaire et de l'association*  
*sous la mention "organisme tiers"*
3. **Le contrat de l'Agence du SC**  
*signature du volontaire*

**TU DÉPOSES  
TOUTES LES PIÈCES SUR LE SITE,  
NOUS LES VALIDONS  
ET TON VOLONTAIRE PEUT  
COMMENCER SA MISSION :)**

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique



## POUR ALLER PLUS LOIN

Mais il n'y a pas que le Service Civique chez Animafac, plein d'autres projets pourraient t'intéresser

### PRO'PULSE

Un programme d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes dans l'ESS.

### LA MACHINE A PROJET

Un programme itinérant pour booster ton asso et découvrir les écosystèmes associatifs dans les grandes villes françaises.

### LES PROJETS EUROPÉENS

Notamment sur la santé mentale, les VSS, le numérique.

### LES FOCUS

Ils ont lieu chaque année dans 3 villes différentes afin de faire du réseautage inter-associatif.

*Cette année, ce sera Marseille (1-2 février),*

*Nantes (1-2 février) et Metz (8-9 février)*



**SI JAMAIS  
L'UN DE CES PROJETS  
T'INTÉRESSE,  
N'HÉSITE PAS  
À ME FAIRE SIGNE  
AFIN QUE JE TE REDIRIGE  
VERS LE-A COORDO**

**PREMIERS PAS**  
dans le Service Civique

page 15